

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	20

Date de la Convocation  
10/07/2024

Date d'affichage  
10/07/2024

**OBJET**

Annulation coupe de bois verts  
2024

Séance du 19 juillet 2024 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Quatre \_\_\_\_\_

Et le dix \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusés: ARMETTA C. - HASSOUN K. - PARIS-CADET J.

Absents: GROSSIORD A.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.  
Procuration est donnée par OZDEMIR Y à RAVET V.  
Procuration est donnée par BARBIER M. à PITTION V.

Secrétaire de Séance: CERQUEIRA Carlos

**Rapporteur Daniel MILLET**

Monsieur Daniel MILLET, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 15.02.2024, sur proposition de l'ONF, il avait été validé un programme de coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il propose de revenir sur cette délibération,

Considérant que le volume de bois secs à couper est déjà très important,  
Considérant qu'il est plus sage de conserver les bois verts encore en bonne santé,

Monsieur MILLET propose de **ne plus mettre en commercialisation les bois suivants prévus pour 2024**

Parcelle	Surface en Ha	Volume présumé m3	Essences
23	4.5	241	SAPIN/EPICEA
24	9.7	534	SAPIN/EPICEA
25	10.3	308	SAPIN/EPICEA

Le Conseil, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**  
VALIDE un programme de coupe de bois vert 2024 à zéro.

Le Secrétaire de séance

C. CERQUEIRA



Suivent les signatures  
(Pour copie conforme)  
Le Maire,

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20240719-2024\_07\_19\_0005E  
Date de télétransmission : 22/07/2024  
Date de réception préfecture : 22/07/2024

